

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12^e édition de la journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau

Luxembourg, le 11 juin 2020 – Depuis 2009, la communauté ferroviaire, en collaboration avec un nombre croissant d'organismes du secteur routier, organise dans plus de 42 pays à travers le monde une journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau (International Level Crossing Awareness Day – ILCAD – www.ilcad.org) sous le slogan:

«Act safely at level crossings».

Comme les années précédentes, les CFL commémorent, ensemble avec le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, la Police Grand-Ducale, la Sécurité Routière et l'Association Nationale des Victimes de la Route (AVR), cette journée visant la sensibilisation du public au comportement sécuritaire auprès des passages à niveau.

Cette année, ce jeudi 11 juin 2020, les CFL lancent une action destinée particulièrement aux chauffeurs de camions desservant des sites de production. Afin de sensibiliser les chauffeurs au comportement correct auprès des passages à niveau, c'est-à-dire, à la conduite dans le respect des règles du Code de la Route, les CFL ont établi un flyer spécifique qui sera distribué sur des sites de production externes aux CFL, équipés de rails et de passages à niveau.

Comportement sécuritaire aux passages à niveau et infractions

L'importance d'un comportement correct aux passages à niveau est un sujet qui garde toute son actualité. Ce comportement dans le respect du Code de la Route implique principalement que, lorsque les feux rouges signalent la fermeture des barrières d'un passage à niveau avant le passage d'un convoi ferroviaire, un passage à niveau ne doit plus être engagé ni par un véhicule, ni par un piéton. Même quand les barrières sont toujours ou à nouveau ouvertes, et surtout en cas d'embouteillage, il y a lieu d'attendre devant les barrières jusqu'à ce que la traversée soit dégagée complètement.

Dans ce cas précis, toute infraction du Code de la Route, se produisant entre des usagers de la route et des barrières de passage à niveau abaissées, peut mener à des dégâts matériels ainsi qu'à des conséquences techniques pouvant impacter négativement le trafic ferroviaire sur tout le réseau des CFL. Ceci, par exemple, parce que la réparation ou la solution du problème s'avèrent coûteuses et fastidieuses, provoquant des retards importants des trains non seulement à proximité du lieu d'intervention, mais souvent également sur les autres lignes du réseau ferré entier, étant donnée la forme d'étoile du réseau ferré luxembourgeois. Dans le pire des cas, une collision peut survenir entre un train et un usager de la route, mettant en péril les vies de toutes les personnes impliquées, sur le rail comme sur la route.

Une thématique d'actualité sur le plan européen et mondial

Suivant l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA), 31% des collisions mortelles sur le réseau ferré européen ont lieu aux passages à niveau, ce qui constitue 1% des accidents mortels sur la route. À noter qu'en Europe, plus de 120.000 passages à niveau sont encore en service et plus de 500.000 dans le monde entier.



Des accidents et incidents aux passages à niveau au Luxembourg

Accidents aux passages à niveau:

- Collision entre du matériel roulant et un obstacle/une personne sur un passage à niveau

Incidents aux passages à niveau:

- Endommagement d'une installation d'un passage à niveau (p.ex. endommagement d'un bras)
- Obstacle (p. ex. voiture à l'arrêt) sur un passage à niveau sans collision

De 2015 à 2020, deux personnes ont perdu leur vie sur le réseau ferré luxembourgeois à la suite d'un accident de route sur un passage à niveau. Ce sont des drames inoubliables qui resteront à jamais gravés dans les cœurs de leurs proches.

De 2015 à mai 2020 inclus, 10 accidents ont eu lieu entre des trains et des voitures/camions/tracteurs agricoles, suite à des infractions du Code de la Route, ainsi que 475 dérangements ou endommagements (par exemple l'arrachement d'un bras de la barrière par un véhicule), dont environ 45% ont été provoqués par des chauffeurs professionnels.

En moyenne, 75 bras de barrières sont endommagés et/ou cassés par an, ce qui équivaut à 1 à 2 incidents par semaine et représente un coût important pour la communauté, sans dire qu'il s'agit de 75 situations à risque où une personne a mis sa vie en jeu, tout en mettant en danger les personnes assises à bord des trains impliqués dans une telle situation. De même, ces situations de conduite dangereuse provoquent des retards de trains considérables, voire des suppressions.

En 2019, les CFL ont enregistré 87 incidents aux passages à niveau impliquant des voitures privées, des camions, des machines agricoles, des vélos ou des piétons. De janvier à fin mai 2020, 30 incidents se sont produits.

Formes du non-respect du Code de la Route, dangereuses aux passages à niveau

En effet, en 98% des cas, les collisions et endommagements aux passages à niveau sont dus à un non-respect des règles du Code de la Route susmentionnées. Ces situations sont souvent causées par des personnes qui traversent régulièrement ces passages à niveau. Les raisons des comportements non conformes au Code de la Route sont multiples, par exemple le manque de temps, la distraction (GSM, GPS, etc.), la routine, la vitesse, la fatigue ou encore la consommation d'alcool ou de médicaments.

Un piéton qui traverse un passage à niveau fermé risque une amende jusqu'à 3.000 euros. Le chauffeur qui ne respecte pas les feux rouges signalant la fermeture d'un passage à niveau perd deux points du permis de conduire et devra payer une amende allant jusqu'à 145 euros.

Les mesures prises par le Groupe CFL

Le programme de suppression des passages à niveau

Le passage à niveau le plus sûr est le passage à niveau supprimé. Ainsi, les CFL poursuivent leur programme de suppression des passages à niveau. Actuellement, le nombre de passages à niveau s'élève à 112. En effet, entre 2015 et fin 2019, les CFL ont supprimé 26 passages à niveau. Fin 2020, deux passages à niveau supplémentaires seront supprimés.

Des actions de sensibilisation

Depuis 2009, les CFL réalisent des actions de sensibilisation en mettant l'accent sur le comportement sécuritaire face à un passage à niveau.

Informations complémentaires sur les actions de sensibilisation

- 2020: - distribution de dépliants aux chauffeurs professionnels desservant les embranchements privés;
- campagne de sensibilisation sur le comportement sécuritaire à adopter près des rails.
- 2019: - événement en Gare de Luxembourg;
- réalisation d'un dépliant spécifique pour la cible des chauffeurs professionnels;
- envoi d'une lettre de sensibilisation à 150 entreprises concernées par la thématique;
- tournage d'une vidéo au Centre de Formation pour conducteurs illustrant la formation des chauffeurs professionnels;
- action de sensibilisation près de deux passages à niveau en distribuant des dépliants aux chauffeurs professionnels;
- relance de la campagne nationale de sensibilisation au comportement sécuritaire près des rails en septembre/octobre.
- 2018: - production de trois spots «sécurité» dont un spot spécifique au comportement sécuritaire aux passages à niveau (campagne nationale cross-média) et réalisation d'un nouveau dépliant.
- 2017: - publication du vidéo-clip «Give Life Priority» sensibilisant au danger en traversant une barrière fermée. La vidéo a été tournée en collaboration avec la Police Grand-Ducale et la Sécurité Routière.
- 2016: - action de sensibilisation en Gare de Luxembourg.
- 2015: - action de sensibilisation au passage à niveau à Walferdange.
- 2014: - suppression de 2 passages à niveau à Oberkorn.
- 2013: - action «coup de poing» avec la Police Grand-Ducale près du passage à niveau de Bertrange.
- 2012: - action commune avec les élèves du Lycée Technique Privé Emile Metz, campagne «10 steps to rail cool», un film réalisé par les jeunes pour les jeunes, un livre d'enfants distribué dans les écoles précoce et primaires.
- 2011: - action de sensibilisation organisée en commun avec l'Administration Communale de Schifflange.
- 2010: - édition et distribution de 10.000 brochures rappelant les règles du Code de la Route.